REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Mme Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

Représentants suppléants

- Monsieur René-Paul LOMI, ingénieur/inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et référent du corps.
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Monsieur Arnaud COFFIN	CFDT
Monsieur Etienne BACLE	CGT - FSU

Représentants suppléants

Madame Guylaine LELEU	CFDT
Madame Gabrielle MOULIN	CGT - FSU

Article 2

L'arrêté du 5 novembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 22 OCT. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS